

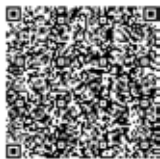
[ASSURANCE
DE PRÊT]
PARTICULIERS



assurance de prêt

Choisissez la meilleure protection
pour toute la durée de votre prêt

Simulez
le coût de votre
assurance de prêt



L'assurance n'est plus **ce qu'elle était.**

Pourquoi choisir APRIL ?

Nous possédons près de 20 ans d'expertise en assurance de prêt : tous les jours, nous réalisons des délégations d'assurance au bénéfice des plus grandes banques.

Le contrat Assurance de Prêt APRIL c'est la meilleure protection au prix le plus juste

De 18 à 80 ans, pour vos emprunts dès 18 000 €, notre contrat vous couvre en cas de :

- décès,
- arrêt de travail et invalidité (en option),
- chômage (en option),

En plus, vous avez la possibilité de renforcer votre couverture en cas d'affections dorsales et psychiques (en option).

Une vraie protection sur toute la durée du prêt



Jusqu'à 50 % d'économies ⁽¹⁾

(1) Sur le coût total de votre assurance de prêt. Pour un cadre non fumeur de 35 ans, qui emprunte 100 000 € sur 20 ans à un taux de 4 % (N°117, Guide Crédit 2012, Dossiers de l'Épargne Octobre 2011).

Comprendre l'assurance de prêt

A quoi sert l'assurance de prêt ?

Indispensable à l'obtention d'un emprunt auprès d'une banque, elle permet de protéger votre famille. L'assureur s'engage à rembourser le capital restant dû en cas de décès ou d'invalidité, et à prendre en charge vos mensualités d'emprunt en cas d'arrêt de travail.

Où souscrire votre assurance de prêt ?

Depuis septembre 2010, grâce à la loi Lagarde, vous avez le choix !

Ce que dit La Loi Lagarde :

- Vous avez le droit de souscrire votre assurance de prêt auprès de la banque ou d'un autre assureur à condition qu'elle présente des garanties équivalentes au contrat proposé par la banque.
- Le prêteur ne peut pas modifier le taux d'emprunt négocié si l'emprunteur décide de souscrire une assurance de prêt autre que celle de la banque.
- En cas de refus, la banque doit le motiver par courrier.

Comparez avec la fiche standardisée d'information

Depuis juillet 2009, votre banque et votre assureur-conseil ont l'obligation de vous remettre ce document, qui présente les garanties du contrat proposé et sert de base objective de comparaison. En effet, les critères sont les mêmes pour tous les organismes prêteurs.



Contactez un assureur-conseil pour vous aider à choisir les bonnes garanties et mener à bien votre demande de prêt.

Comment bien choisir son assurance de prêt ?

1 Vérifier le type d'indemnisation

Pour les garanties Invalidité Permanente Totale (IPT) et Incapacité Temporaire Totale (ITT), il existe deux principes d'indemnisation :

- **indemnitare** : remboursement de l'échéance en fonction de la perte de revenu.
- **forfaitaire** : remboursement de la totalité de l'échéance (ou en partie selon le pourcentage de couverture choisi) même si votre rémunération est maintenue.

Le + APRIL

Vos garanties sont forfaitaires, pour une meilleure prise en charge.

2 Lire les définitions de vos garanties

En particulier la garantie Incapacité Temporaire de Travail (ITT) qui couvre l'arrêt de travail.

Le + APRIL

Votre garantie vous protège mieux car elle intervient en cas d'incapacité à exercer **sa** profession. Alors que d'autres contrats indemnisent selon l'impossibilité d'exercer toute profession (les possibilités de reclassement sont prises en compte : cette définition réduit votre niveau de protection).

3 Lire les exclusions des conditions générales

Ces clauses délimitent l'étendue des garanties d'un contrat. Selon votre mode de vie, elles peuvent vous concerner.

Le + APRIL

La pratique de sports est couverte au même tarif ou avec une tarification personnalisée si vous êtes membre d'un club, d'une fédération ou si vous faites de la compétition.

4

Vérifier la fiabilité du contrat sur la durée

Le + APRIL

Votre protection est durable :

- **Quelle que soit l'évolution de votre situation personnelle et professionnelle** (changement de profession, départ à l'étranger*...) vous restez couvert aux mêmes conditions (irrévocabilité des garanties).
- **Votre tarif est garanti pendant toute la durée du prêt.**

* Sauf dans les pays déconseillés par le Ministère des Affaires Etrangères en cas de déplacement professionnel et de changement de résidence.

5

Connaître la base de calcul de vos cotisations

Le + APRIL

Vos cotisations sont calculées en fonction du capital restant à rembourser : de vraies économies car vous ne payez pas d'assurance pour le capital déjà remboursé ! Alors que d'autres contrats prévoient au contraire un calcul sur le capital initial.



Vous voulez en savoir plus, rendez-vous sur april.fr, rubrique dossier Assurance de Prêt.

APRIL vous simplifie la vie

- Vos demandes sont prises en charge sous 24h
- Vous pouvez réaliser vos formalités médicales en un seul lieu et sans faire l'avance de frais avec nos partenaires CBSA et ARM. Un rendez-vous est obtenu sous 48h
- Nous transmettons **directement la délégation de bénéficiaire à la banque**
- En cas d'indemnisation, **nous vous accompagnons dans vos démarches** (nous contactons votre notaire ou votre banquier par exemple, pour obtenir les documents nécessaires)



93 %

des assurés
Assurance de Prêt APRIL
sont satisfaits*

*1 110 assurés d'APRIL Santé Prévoyance ont répondu à l'enquête INIT par téléphone entre le 17 mai et le 17 juin 2011.



Comment réaliser une délégation d'assurance ?

- 1 Parlez de la délégation au moment de la négociation de vos conditions d'emprunt avec votre banque (n'oubliez pas la loi Lagarde).**
- 2 Contactez votre assureur-conseil pour obtenir un devis d'assurance.**
- 3 Complétez la demande d'adhésion :**
 - une partie administrative : informations concernant votre situation, votre emprunt, etc.
 - une partie médicale : une déclaration d'état de santé ou un questionnaire à compléter et à signer. Les documents seront étudiés dans le respect du secret médical.

NOUVEAU

ADHÉSION RAPIDE

AVEC UNE SIMPLE DÉCLARATION D'ÉTAT DE SANTÉ (Pour les emprunts jusqu'à 250 000 € et si vous avez moins de 45 ans).

- 4 Nous transmettons en 48 h à votre banque la délégation de bénéfice.**

Ce document mentionne les garanties souscrites et les montants assurés. Il désigne votre banque bénéficiaire de l'assurance. Grâce à ce document, votre dossier de prêt peut avancer !
- 5 Nous vous envoyons votre certificat d'adhésion qui détaille vos garanties.**

APRIL, changer l'image de l'assurance

A sa création en 1988, APRIL a pris l'engagement de changer l'image de l'assurance en plaçant le client au cœur de son organisation.

Aujourd'hui, ce sont plus de 2 millions d'assurés qui confient chaque jour la protection de leur famille et de leurs biens aux 3500 collaborateurs du groupe.

APRIL a su gagner leur confiance en leur proposant des contrats qui respectent un juste équilibre entre le prix, le niveau de protection et le service associé et a ainsi démontré que l'assurance n'est plus ce qu'elle était.

APRIL s'engage



Vous bénéficiez d'un service de proximité

Nous sommes à vos côtés pour vous soutenir à chaque instant.



Vous comprenez ce que vous achetez

Parce que s'assurer, protéger sa famille, c'est compliqué, nous voulons vous simplifier l'assurance.



Vous êtes assuré au prix le plus juste

Pour nous, chaque personne est différente et mérite le meilleur service.



Vous êtes fidèles et vous y gagnez

Nous mettons tout en œuvre pour mériter et conserver votre confiance.

Plus d'informations sur www.april.fr

CONTACTEZ VOTRE ASSUREUR-CONSEIL

PARIS OUEST ASSURANCES

40 bis Av de St Cloud
78000 VERSAILLES
Tél : 01 39 02 32 21

Email : versaillesfoch@agence.generalif.fr

april | santé prévoyance

Immeuble Aprilium
114 bd Marius Vivier Merle 69439 LYON Cedex 03
Tél. : 0 974 50 20 20 - Fax : 04 78 53 65 18
www.april.fr

S.A. au capital de 500 000 € - RCS Lyon 428 702 419
Intermédiaire en assurances - immatriculée
à l'ORIAS sous le n°07 002 609 (www.orias.fr)
Autorité de Contrôle Prudenciel
61 rue Taitbout - 75436 Paris cedex 09.
Produit conçu et géré par APRIL Santé Prévoyance et
assuré par PREVOIR-Vie et PREVOIR-Risques divers
(Assurance de prêt APRIL) et ACE European Group
Limited (Garantie Chômage).



L'assurance n'est plus ce qu'elle était.